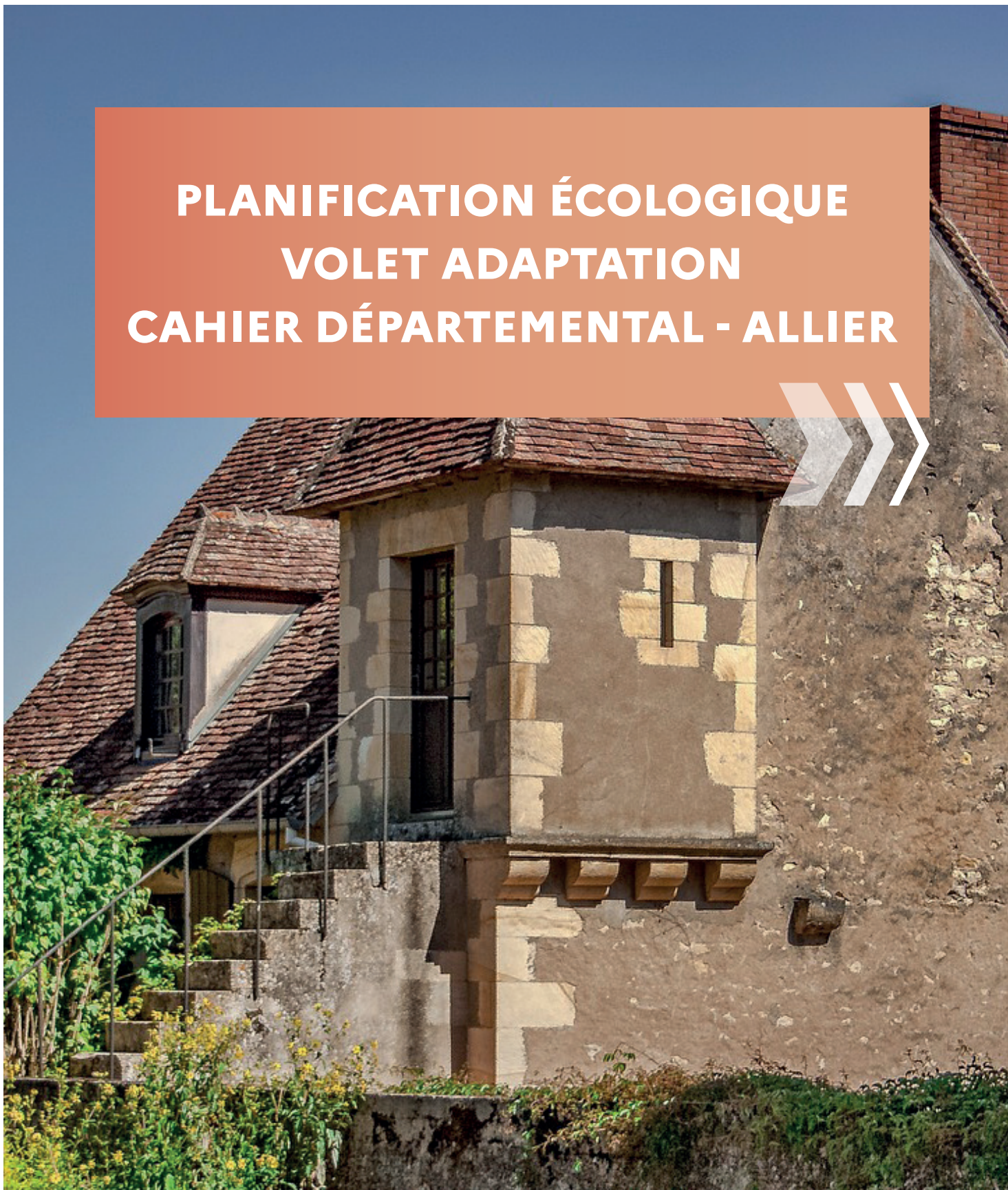




**PRÉFET
DE L'ALLIER**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE VOLET ADAPTATION CAHIER DÉPARTEMENTAL - ALLIER



... ÉDITORIAL



Christophe NOEL du PAYRAT
Préfet de l'Allier

Madame, Monsieur,

Ce cahier départemental de la COntférence de Parties (COP), retranscrit le travail mené dans l'Allier pour territorialiser les réponses à apporter au changement climatique.

Les travaux 2025 dédiés à l'adaptation au changement climatique se sont inscrits dans la continuité des travaux que nous avons engagés en 2024 sur son atténuation et sur la préservation de la biodiversité. L'enjeu est de renforcer la résilience de notre territoire face aux défis climatiques.

La concertation que nous avons menée en 2025 a été riche et fructueuse. Une réunion plénière a réuni les principaux acteurs locaux, tandis qu'un questionnaire en ligne a permis de recueillir 221 réponses. Des entretiens approfondis ont également été menés avec plusieurs acteurs clés, notamment les intercommunalités. Ces échanges ont été déterminants pour identifier les actions à mettre en œuvre pour adapter notre territoire aux impacts du changement climatique.

Je tiens à remercier tous les acteurs qui ont participé à cette concertation pour leur engagement et leur contribution. Leur expertise et leur connaissance du terrain ont été essentielles pour élaborer une stratégie réellement adaptée aux spécificités de notre département.

À horizon 2050, l'Allier connaîtra une évolution significative des températures et du rythme des précipitations, entraînant une intensification des vagues de chaleur et des épisodes de sécheresse. Pour faire face à ces enjeux, les acteurs locaux ont identifié des mesures d'adaptation. Ces actions, qui vont par exemple de la connaissance de la vulnérabilité du territoire à l'adaptation des bâtiments et des pratiques agricoles, sont essentielles pour protéger les populations, les écosystèmes et les activités économiques du département. Il s'agit ainsi de préserver la qualité de vie des habitants, maintenir l'attractivité du territoire et assurer la pérennité des activités économiques qui y sont implantées. L'intérêt est multiple : contribuer à réduire les risques liés aux événements climatiques extrêmes, à améliorer la santé et le bien-être des populations, à conforter l'activité économique, et à préserver la biodiversité et les ressources naturelles du territoire.

Je vous invite à consulter ce cahier et à vous approprier pleinement cette stratégie pour que, ensemble, nous puissions bâtir un avenir plus résilient pour l'Allier.

● ● ● LA DÉMARCHE DE PLANIFICATION ÉCOLOGIQUE MENÉE DANS LE DÉPARTEMENT



Réunion de la COP / volet adaptation
le 27 juin 2025, à Moulins

Les travaux de la COP sur l'adaptation au changement climatique viennent compléter les volets atténuation et préservation de la feuille de route de la planification écologique.

Une dynamique collective ancrée dans les territoires

Après une première année de co-construction, la feuille de route « planification écologique » régionale et sa déclinaison à l'échelle de notre département ont été publiées le 31 janvier 2025.

[La planification écologique en Auvergne-Rhône-Alpes Feuille de route 2024-2030](#)



[Cahier départemental atténuation et préservation des ressources – Allier](#)



Ces deux documents constituent les livrables du travail collectif qui a associé en 2024 plus de 2 000 acteurs issus de tous les horizons : collectivités, entreprises, associations, institutions, citoyens.

Ils fixent la trajectoire régionale et départementale de la transition écologique autour de deux grands piliers – **l'atténuation du changement climatique et la préservation des ressources naturelles** – et déclinent **26 défis** et **une centaine d'actions prioritaires** à l'échelle régionale. Ces objectifs ont été **transposés à l'échelle de notre département pour répondre à nos spécificités locales.**

Les premiers résultats sont tangibles : la majorité des filières industrielles ont réduit leurs émissions de CO₂, des projets de désimperméabilisation, de rénovation énergétique, de décarbonation industrielle ou encore de protection de la biodiversité ont vu le jour dans les territoires de notre département.

En 2024, **plus de 2 milliards d'euros** de financements de l'État ont ainsi soutenu ces projets à l'échelle de la région Auvergne-Rhône-Alpes, illustrant la montée en puissance des investissements publics et privés pour accélérer la transition.

En 2025, la planification écologique franchit une nouvelle étape : les efforts d'atténuation et de préservation doivent désormais s'intensifier, avec un suivi renforcé et une mobilisation élargie. Des indicateurs de pilotage ont été créés pour suivre la mise en œuvre des défis, tandis que de nouveaux chantiers transversaux sur l'emploi, les compétences et le financement de la transition ont été lancés. Le pilotage s'appuie sur les instances régionales et départementales existantes, garantissant cohérence et continuité dans l'action publique.

Retrouver les [indicateurs COP](#) :



Un troisième pilier : l'adaptation au changement climatique

L'année 2025 marque également un tournant avec le lancement du **volet adaptation** de la planification écologique.



Ces travaux prolongent ceux menés en 2024 sur l'atténuation et la préservation de la biodiversité et des ressources naturelles, et permettent de décliner localement le **3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique (PNACC3)** et la **Trajectoire de réchauffement de référence pour l'adaptation (TRACC)**.

L'objectif pour notre département : anticiper les impacts du réchauffement déjà en cours et renforcer la résilience des territoires, tout en articulant atténuation et adaptation. Car ces deux fronts sont indissociables : réduire les émissions limite les risques futurs, mais il faut aussi adapter dès maintenant les territoires pour protéger les populations et les écosystèmes.

[PNACC3](#)



Une méthode participative et territorialisée

Pour bâtir le volet adaptation de la feuille de route, les services de l'État ont déployé une large concertation tout au long de 2025 :

- Un **webinaire régional** en avril a réuni près de 500 participants, marquant le lancement de la démarche d'acculturation aux enjeux climatiques.
- **6 réunions régionales thématiques** (santé, économie/industrie, habitat, infrastructures, etc.) ont permis de partager les connaissances, d'identifier les défis et de définir les premières actions sectorielles.
- Enfin, une **vingtaine de réunions départementales**, organisées sous l'égide des préfets de département, ont permis de décliner localement les priorités d'adaptation et d'élaborer **12 cahiers départementaux**, intégrés à la feuille de route régionale.

Dans le département de l'Allier, une réunion plénière a été organisée le 27 juin 2025 pour partager le diagnostic de vulnérabilité.

Un questionnaire en ligne (avec plus de 220 réponses) et des entretiens complémentaires avec les acteurs locaux ont ensuite permis de :

- définir les priorités d'adaptation de l'Allier ;
- partager les actions d'adaptation à mettre en œuvre de façon prioritaire dans le département.

La méthode participative utilisée dans le département a reposé sur trois étapes :



LE CLIMAT EN 2050 DANS L'ALLIER

Source : données TRACC issues du portail [DRIAS](#) et accessibles à l'échelle des communes via [Climadiag Commune](#)

Évolution de la température moyenne annuelle

L'évolution constatée de la température moyenne sur le département de l'Allier est un peu moins marquée en moyenne que sur l'Auvergne-Rhône-Alpes (-0,11 °C) et au niveau moyen par rapport à la France (+0,03 °C).

Par rapport à la référence 1976-2005, la température moyenne sur le département devrait encore augmenter de 2,2 °C à l'horizon 2050 (valeur médiane des modélisations). La valeur haute des modélisations pourrait être de +2,45 °C par rapport à aujourd'hui, soit +3,05 °C par rapport à la période préindustrielle.

Différence de température moyenne entre les périodes 1961-1990 et 2015-2024

+1,95 °C à l'échelle du département
+2,07 °C à Moulins

Projection de la température moyenne en 2050 (valeur médiane)

+2,2 °C à l'échelle du département
+2,2 °C à Moulins

Nombre moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C

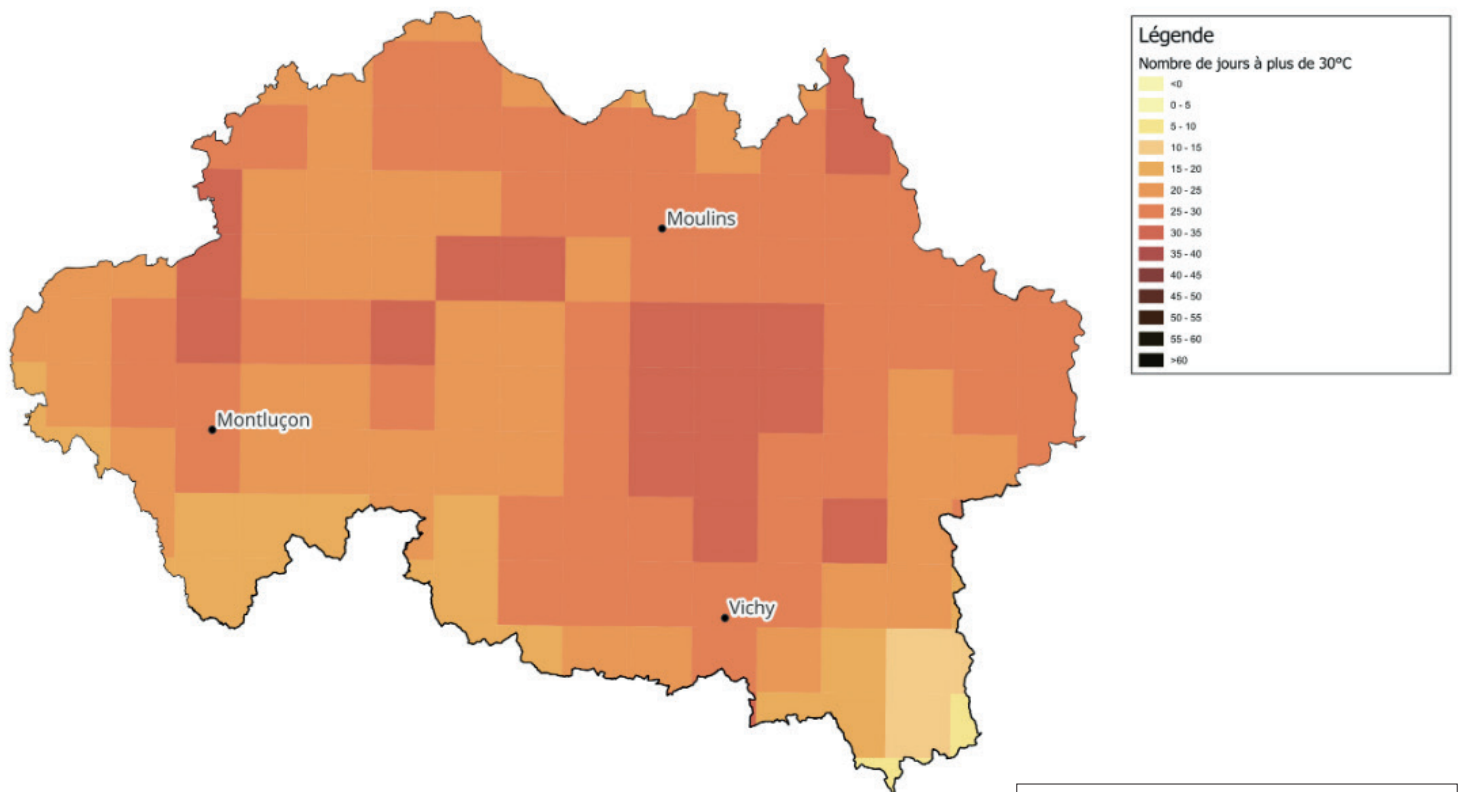
Le nombre de journées chaudes est assez élevé sur le département et a beaucoup augmenté ces 10 dernières années.

L'évolution prévue confirme cette tendance avec une « **généralisation** » de ces journées chaudes qui vont devenir très courantes : doublement prévu par

rapport à la référence actuelle sur le département autour et pendant l'été.

Par exemple, à Moulins, le nombre annuel moyen de jours avec une température maximale supérieure à 30 °C devrait passer de 12 (moyenne 1976-2005) à 31 en 2050.

Projection du nombre jours à plus de 30 °C à horizon 2050, selon la TRACC



Nombre moyen de nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C

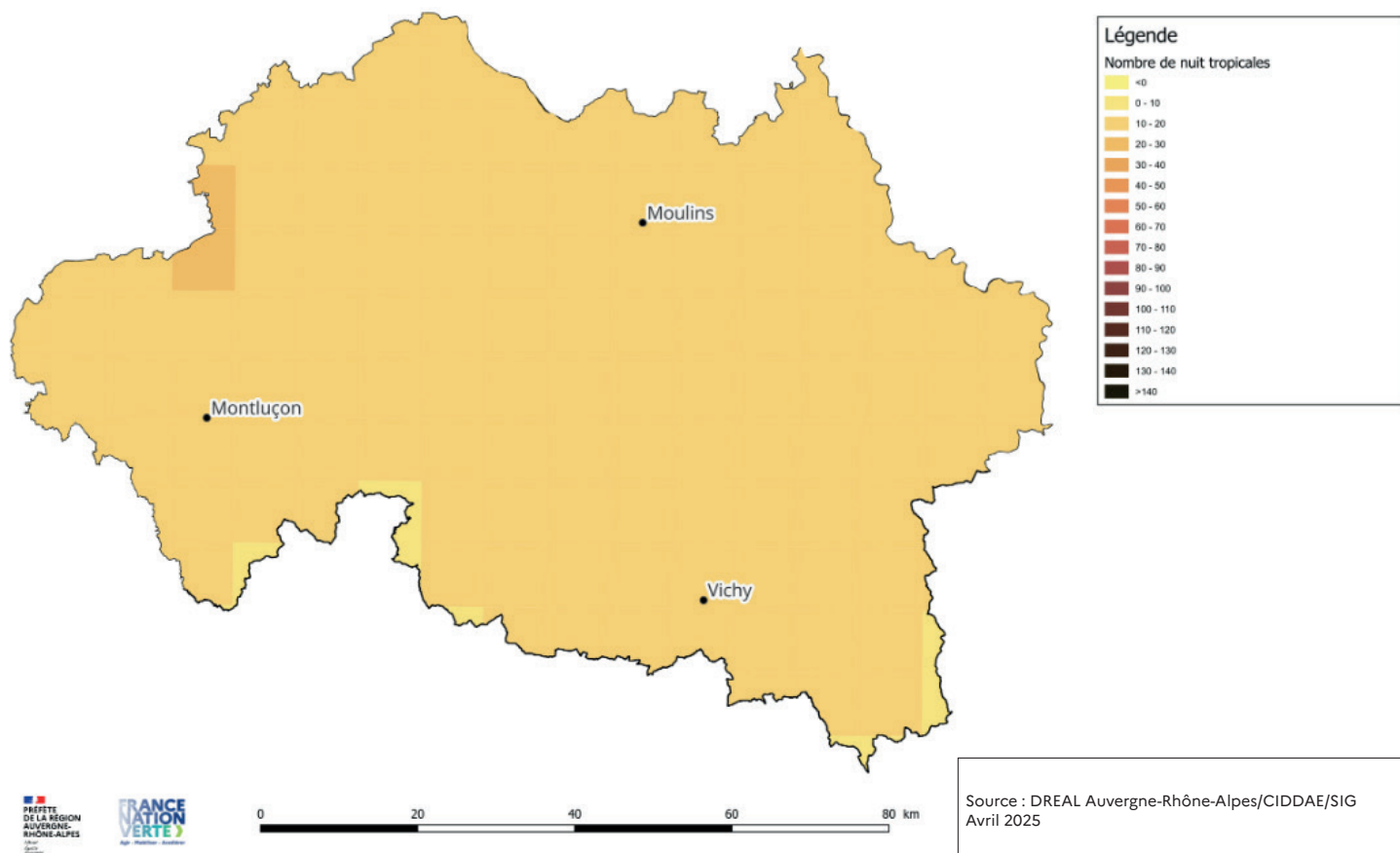
Les nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C étaient relativement rares au siècle dernier. Elles commencent à apparaître aux endroits chauds du département et se multiplient ces dernières années.

Ce nombre de nuits dites « tropicales » va augmenter drastiquement dans les prochaines années.

La TRACC prévoit ainsi une multiplication par 5 de ce phénomène d'ici 2050 par rapport au climat actuel.

Par exemple, à Montluçon, le nombre annuel moyen de nuits avec une température minimale supérieure à 20 °C devrait passer de 2 (moyenne 1976-2005) à 14 en 2050.

Projection du nombre de nuits tropicales (températures minimales supérieures à 20 °C) à horizon 2050, selon la TRACC



Évolution des précipitations et de l'intensité maximale des pluies

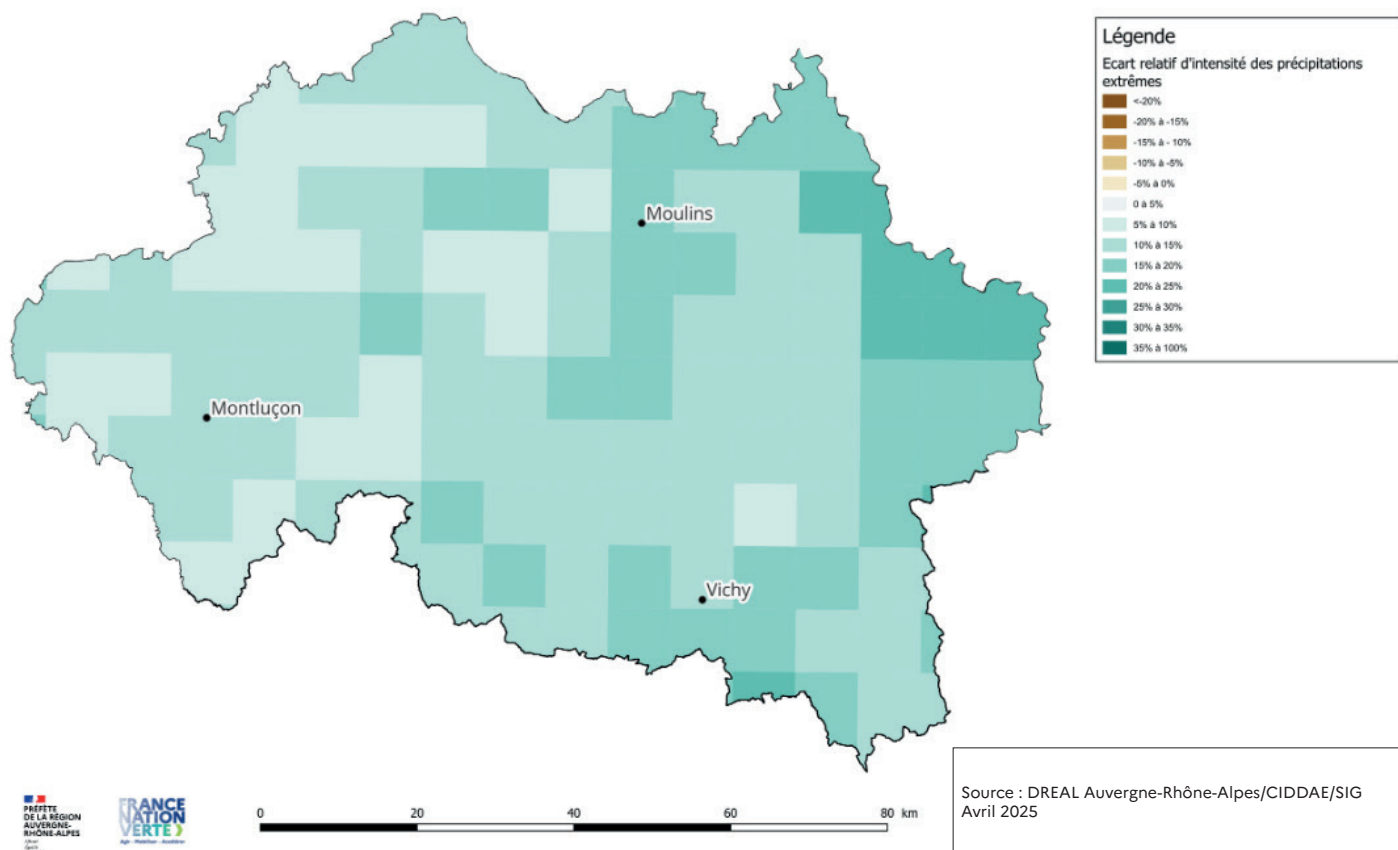
On n'observe pas actuellement de tendance significative en ce qui concerne les cumuls de précipitations annuels sur le département (comme sur le reste de la France).

Il n'est pas non plus possible de dégager une tendance claire en termes de cumul annuel des précipitations sur l'Allier à l'horizon 2050. Par contre, la TRACC prévoit une assez nette augmentation des cumuls hivernaux, de l'ordre de 20 à 25 % suivant les zones.

Par ailleurs, l'évolution de l'intensité maximale quotidienne des précipitations sera elle aussi assez marquée. Elle pourrait atteindre 10 à 20 % sur l'est du département, et même atteindre près de 50 % dans certains secteurs.

Cette tendance est cependant moins significative sur l'ouest du département.

Évolution relative prévue des cumuls hivernaux selon la TRACC 2050 par rapport à la référence 1976-2005

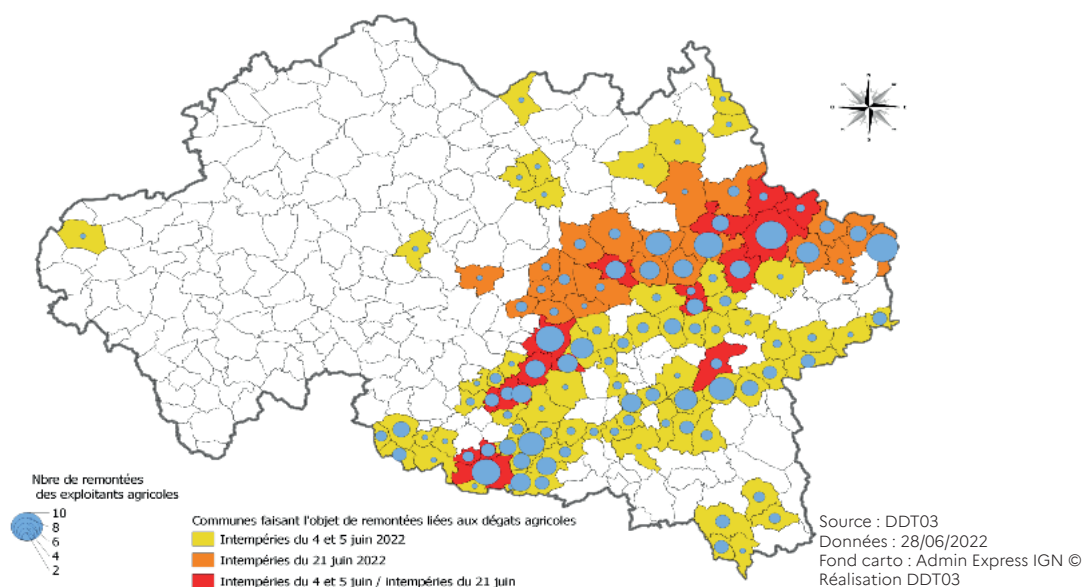


Multiplication des phénomènes météorologiques extrêmes

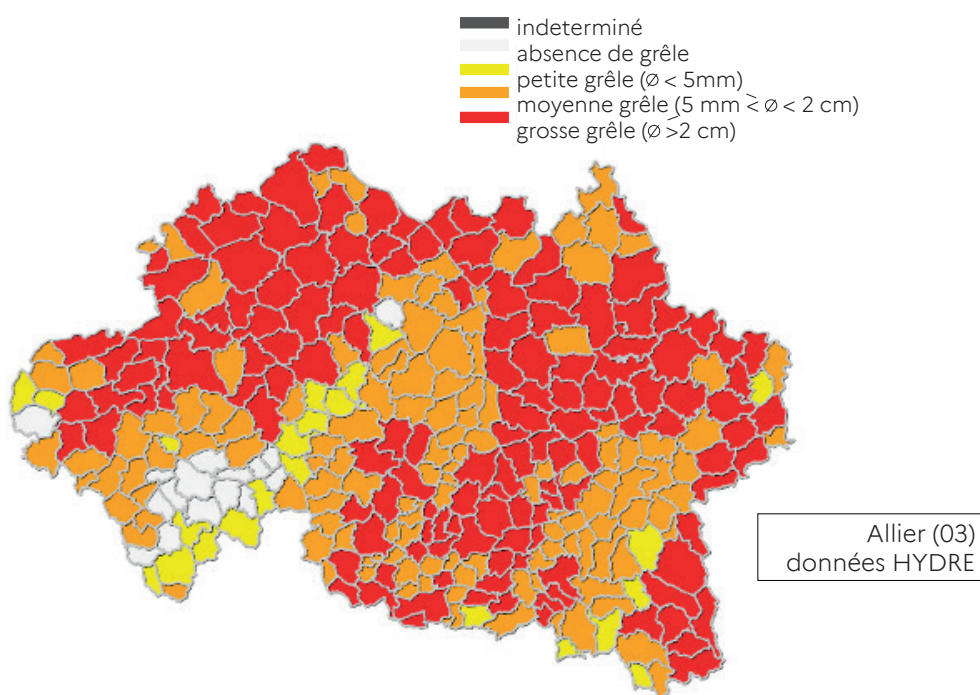
Dans le département de l'Allier, comme dans l'ensemble du territoire français, les effets du changement climatique se traduisent par une intensification et une plus grande fréquence des événements météorologiques extrêmes. Les épisodes de fortes pluies, d'orages violents accompagnés de grêle tendent à se multiplier, avec

des niveaux parfois inédits. Dans les territoires ruraux et agricoles comme l'Allier, cette évolution se traduit par une exposition accrue aux aléas climatiques, susceptibles d'affecter les activités humaines, notamment l'agriculture, et d'accroître les risques de dommages liés à la grêle ou aux orages violents.

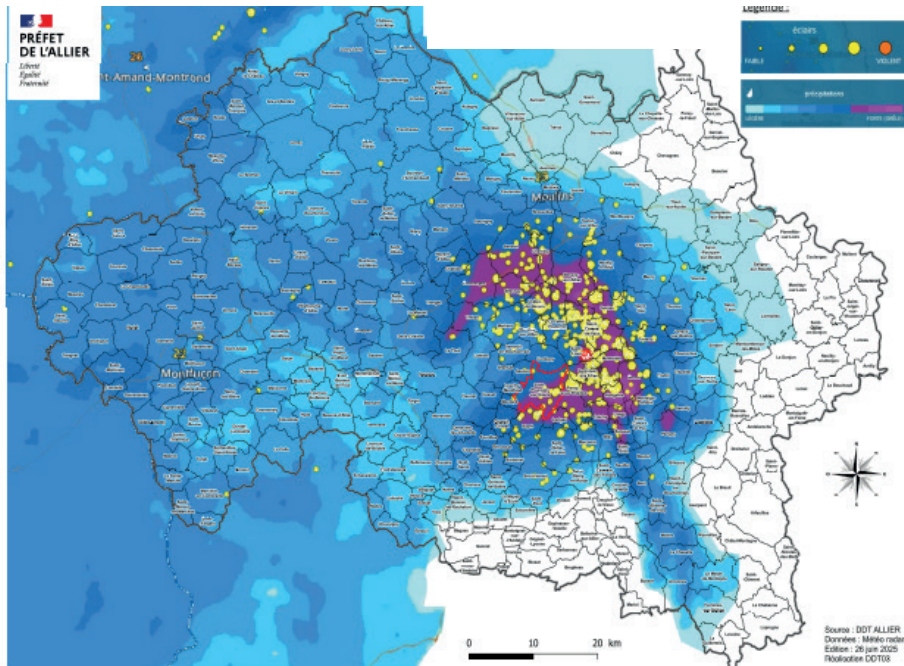
Communes faisant l'objet de remontées liées aux dégâts agricoles



Taille de la grêle - 25 juin 2025



Impacts météorologiques du 25 juin 2025

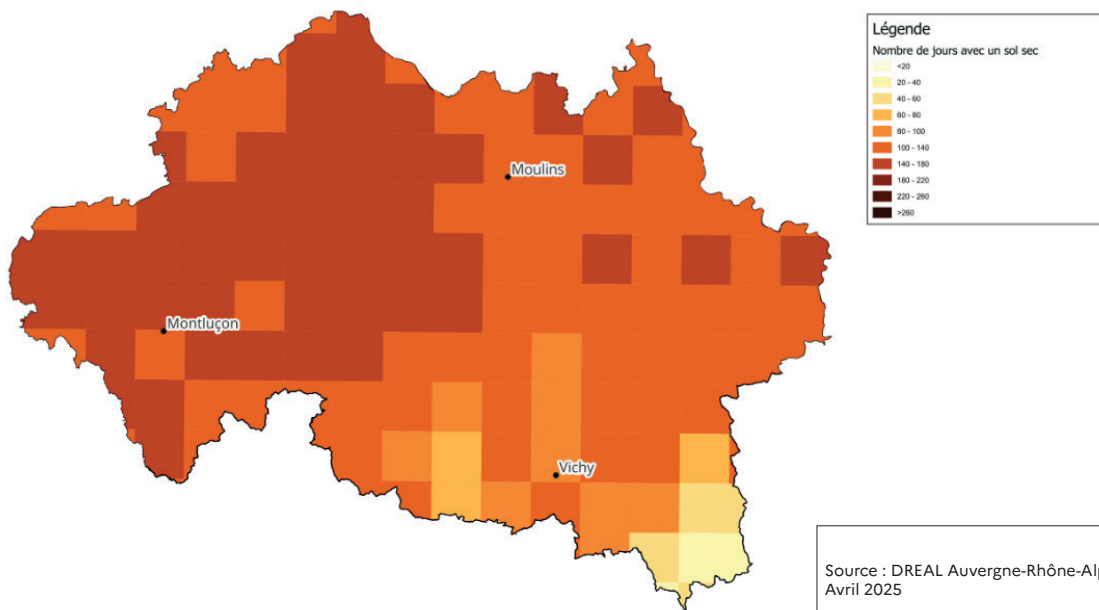


Évolution de l'humidité des sols

Le nombre de jours secs sur le département est déjà élevé dans le climat de référence (1976-2005) : plus de 110 jours de sols secs par an en moyenne départementale (soit 3,5 mois). Selon la TRACC, ce nombre devrait encore augmenter d'une trentaine de jours sur l'ensemble du territoire selon la

valeur médiane des projections. À l'horizon 2050, la période de sécheresse des sols pourrait même augmenter de presque deux mois dans l'hypothèse haute du scénario de la TRACC. Dans ce cas, on pourrait observer à cet horizon jusqu'à 6 mois de sols secs à l'ouest du département.

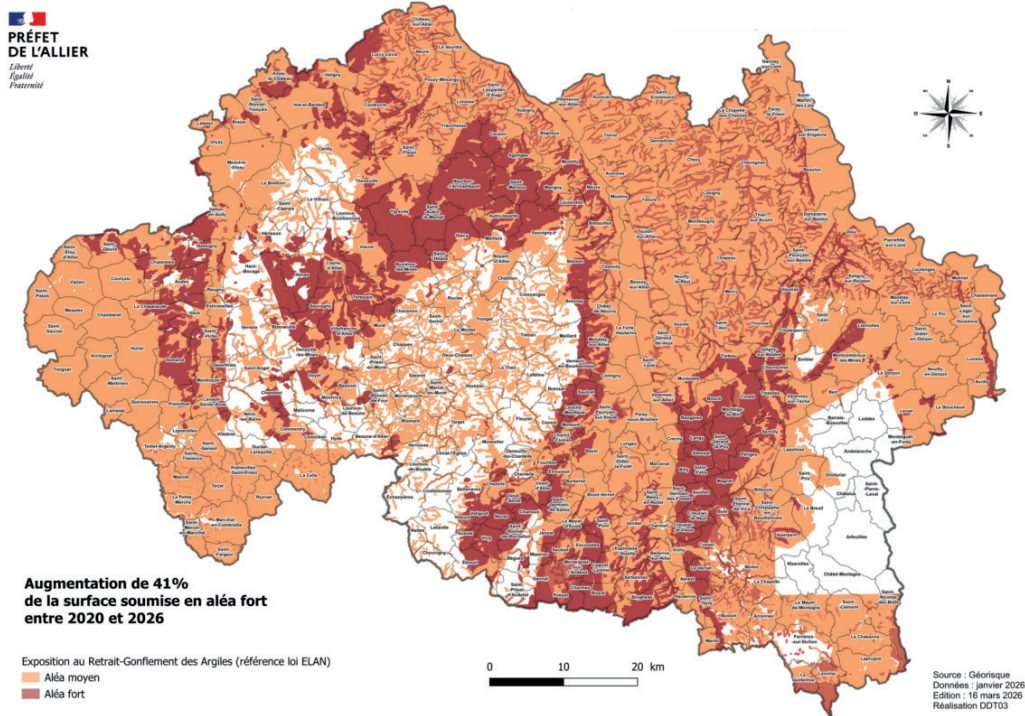
Projection du nombre de jours avec un sol sec à horizon 2050, selon la TRACC



Cette intensification de la sécheresse des sols accentuera également la sensibilité du territoire au phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA), déjà particulièrement marqué dans le département de l'Allier. En effet, la diminution prolongée de l'humidité du sol favorise la contraction des matériaux argileux, puis leur dilatation lors des réhumidifications, entraînant des déformations

du terrain susceptibles d'affecter la stabilité des constructions et des infrastructures. L'allongement des périodes de sols secs, conjugué à une alternance plus marquée entre phases de sécheresse et épisodes pluvieux intenses, risque d'accroître la fréquence et l'intensité des désordres liés au RGA, notamment dans les zones déjà classées en aléa fort.

Exposition au retrait-gonflement des argiles - arrêté du 9 janvier 2026



Évolution du risque feu de forêt

Parmi les indices utilisés dans le cadre de ses études « Feu et Changement Climatique », Météo-France s'appuie sur l'Indice Forêt Météorologique (IFM) pour caractériser la propension d'un feu de forêt à s'aggraver et se propager sous l'influence des conditions météorologiques. Une sensibilité au feu élevée est ainsi caractérisée par un indice IFM supérieur ou égal à 40.

Sur le département de l'Allier, ce risque élevé est quasi inexistant dans le climat actuel.

Selon la TRACC, à l'horizon 2050, ce risque apparaît en dehors des reliefs mais reste limité en valeur médiane.

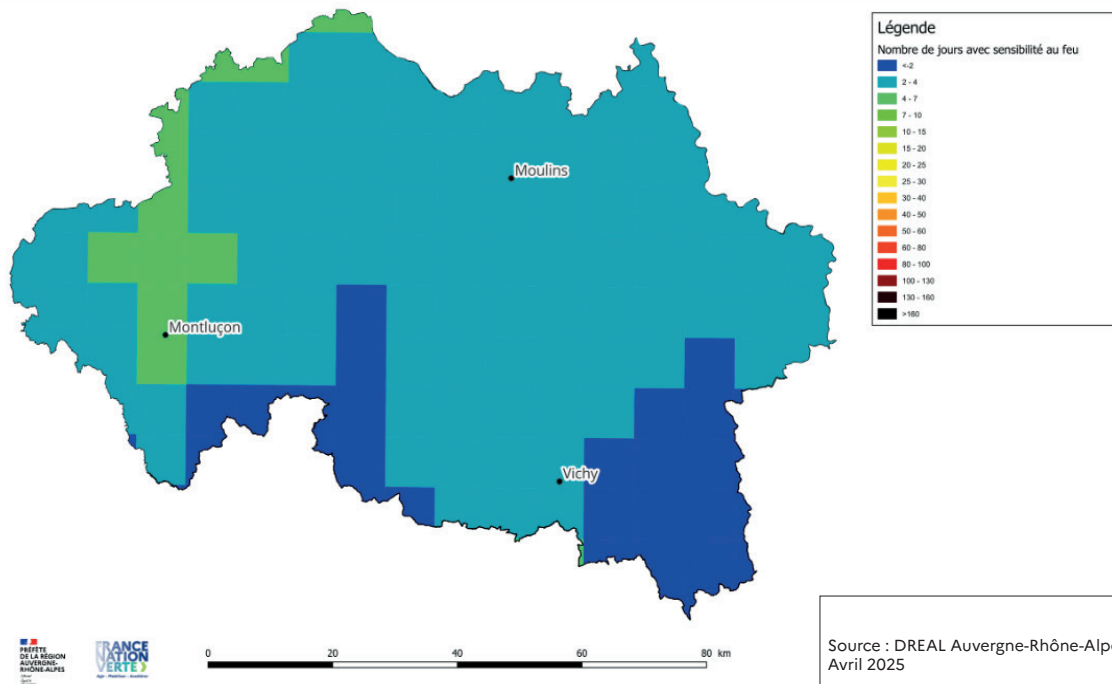
Le risque feux de forêts ne constitue pas un risque majeur dans le département de l'Allier. En effet, si l'aléa est réel et fait l'objet d'une représentation cartographique départementale (cf. carte suivante), la présence d'enjeux, notamment humains, est heureusement minimale.

Dans l'Allier, 3 zones sont concernées par l'aléa moyen et modéré : les Combrailles, la Montagne Bourbonnaise et les coteaux de l'Allier, la forêt de Tronçais.

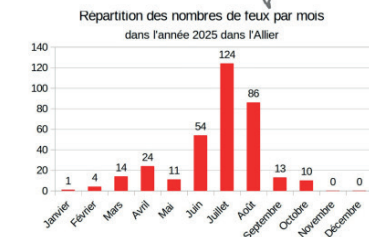
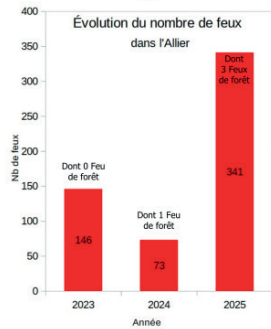
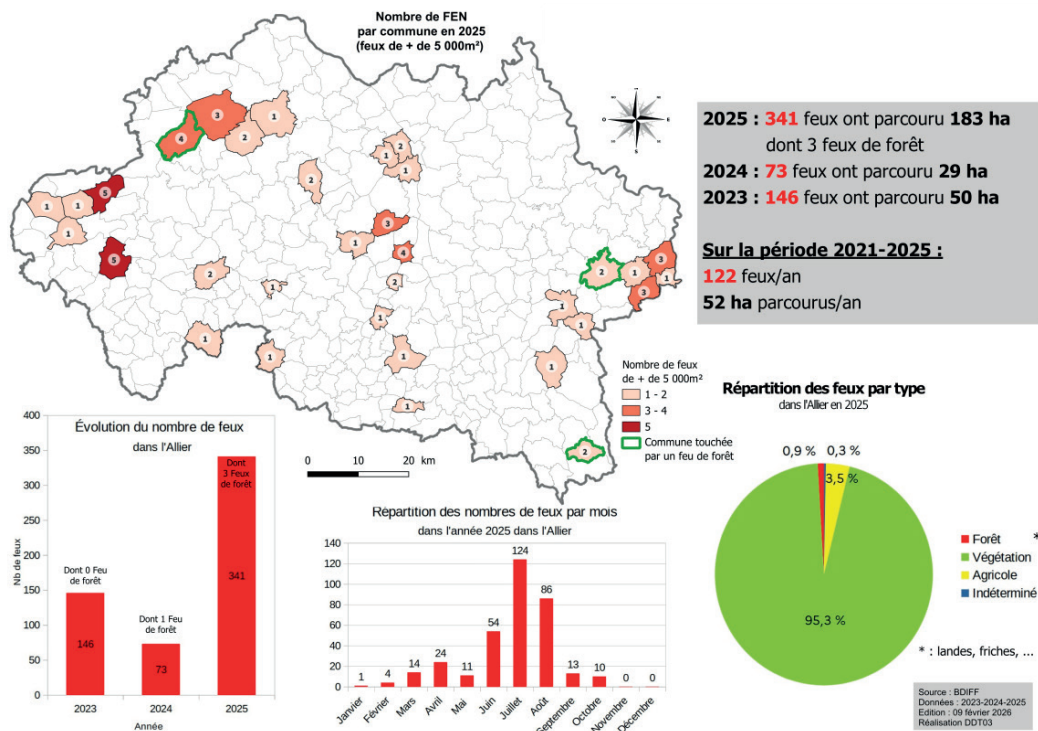
L'infographie 2025 ci-dessous illustre la situation dans le département : les incendies concernent essentiellement des feux de végétation.

ALLIER

Projection du nombre de jours avec sensibilité au feu à horizon 2050, selon la TRACC



Les Feux dans les Espaces Naturels (FEN)



● ● ● ENJEUX DU TERRITOIRE ET PRIORITÉS D'ADAPTATION

Enjeu 1 : Connaissance du risque

Le département se caractérise par une faible densité démographique, une topographie majoritairement plane ou faiblement vallonnée (seules 22 communes étant classées en zone de montagne), et une exposition limitée aux risques naturels majeurs tels que les inondations de grande ampleur ou les grands incendies de forêt. Pour autant, il n'est pas exempt d'aléas climatiques, en particulier d'**événements météorologiques intenses et croissants**, comme la grêle, les vents violents, ou encore des épisodes de sécheresse et de canicule pouvant notamment fragiliser les populations, les cultures et les infrastructures.

Dans ce contexte, la vulnérabilité du territoire est moins spectaculaire que dans d'autres départements fortement exposés à des risques naturels majeurs. Cette « vulnérabilité diffuse » peut cependant avoir des effets significatifs sur la sécurité et la santé des populations, sur l'économie locale (agriculture, infrastructures, etc.), ainsi que sur la capacité des pouvoirs publics à anticiper et à s'adapter.

Dès lors, l'amélioration de la connaissance de la vulnérabilité du territoire face à ces risques climatiques apparaît comme un préalable essentiel pour mobiliser et orienter l'action publique, comme privée.

En effet, les études de vulnérabilité permettent de **mieux identifier les zones ou activités sensibles, d'anticiper les conséquences socio-économiques** (ex. dégâts sur les cultures, infrastructures fragilisées, coûts assurantiels accrus, etc.) et d'**intégrer progressivement l'adaptation au changement climatique dans toutes les politiques locales** (aménagement, prévention des risques, urbanisme, mobilités, énergie, agriculture, etc.).

De plus, la sensibilisation est nécessaire pour renforcer la prise de conscience et éviter un sentiment de « non-exposition ». Les élus, habitants, agriculteurs et autres acteurs économiques doivent percevoir les risques à leur échelle pour s'impliquer dans les démarches d'adaptation.



Priorités d'adaptation :

- **Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire de l'Allier au changement climatique, pour faciliter la prise de conscience et l'action.**
 - Poursuivre et intensifier le développement des leviers de gestion des risques : connaître, sensibiliser et protéger.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 3 : Protéger la population des inondations en adaptant la politique de prévention des risques
- MESURE 17 : Renforcer la surveillance et les connaissances des impacts du changement climatique sur la santé
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 23 : Intégrer progressivement la TRACC dans tous les documents de planification publique
- MESURE 33 : Mobiliser tous les secteurs économiques : intégrer l'adaptation au changement climatique dans les stratégies des entreprises
- MESURE 52 : Mobiliser les Français sur l'importance de l'adaptation et ses bénéfices à court et moyen termes

Enjeu 2 : Agriculture, Alimentation

L'augmentation des gaz à effet de serre, la hausse des températures, la modification des régimes de précipitations, ainsi que la répétition des événements climatiques extrêmes (sécheresses, inondations, gels, etc.) perturbent profondément l'ensemble du système de production.

1. Le changement climatique entraîne **une modification profonde des calendriers de travaux agricoles** qui complexifie la gestion des semis, des interventions et des récoltes. Ces perturbations climatiques ont des conséquences directes sur la productivité des cultures céréalières et fourragères. Ceci impacte ainsi fortement l'alimentation des animaux d'élevage.
2. L'augmentation des températures engendre une **augmentation du stress thermique chez les animaux** impactant le bien-être animal et la productivité. Ceci se manifeste par une diminution de l'ingestion alimentaire, une baisse de la fertilité et de la performance.
3. La variabilité accrue des rendements et de la qualité des cultures **fragilise économiquement les exploitations agricoles** et devient anxiogène pour les agriculteurs. L'augmentation des sécheresses prolongées et répétées accroît les besoins en irrigation.

4. La hausse des températures et les excédents d'eau à certaines périodes entraînent **une expansion des ravageurs et des maladies**, affectant à la fois les cultures et les animaux, aggravent les pertes, impactent la production et augmentent les risques sanitaires.

L'agriculture représente non seulement une activité économique structurante pour l'Allier, mais aussi un facteur d'équilibre territorial, de maintien de l'emploi, de sécurité alimentaire et de valorisation des paysages. Sa fragilisation mettrait en péril non seulement le revenu des exploitants, leur renouvellement, leur pérennité économique mais également l'attractivité et la résilience du département.

Par ailleurs, rappelons que l'agriculture soutient l'emploi territorial par la présence d'industries agro-alimentaires (nombreux outils présents sur le territoire pour l'abattage, la transformation, la commercialisation, etc.) et d'Organismes Professionnels Agricoles (OPA). Notons également que de nombreux agriculteurs sont engagés dans la vie du quotidien de leur territoire (conseils municipaux, comités des fêtes, entretien des haies, contrat pour déneigement, etc.) avec souvent des enfants scolarisés dans l'école de leur commune.

Ce contexte climatique nécessitera une adaptation des pratiques en choisissant des variétés mieux adaptées, en diversifiant les cultures, en développant des techniques innovantes de gestion de l'eau, en adaptant les bâtiments d'élevage pour limiter le stress thermique, en préservant la biodiversité (indispensable à l'équilibre des écosystèmes agricoles, à l'amélioration de la fertilisation des sols, au renforcement de la pollinisation, à la pérennité des productions), et en anticipant les risques sanitaires liés aux parasites et maladies émergents.



Priorités d'adaptation :

- **Dans un objectif de souveraineté alimentaire nationale et locale, élaborer un plan d'actions pour assurer le maintien des productions agricoles bourbonnaises :**
 - Accompagner les exploitants agricoles afin de renforcer la résilience des systèmes de production face au changement climatique.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 36 : Développer les connaissances, former et anticiper les conséquences du changement climatique dans le secteur agricole et l'industrie agro-alimentaire
- MESURE 37 : Accompagner les exploitations agricoles, les filières et l'industrie agro-alimentaire face aux aléas climatiques et engager la transition vers des modèles résilients et bas carbone

Enjeu 3 : Forêt

Le département possède un patrimoine forestier emblématique, notamment avec la forêt de Tronçais, reconnue pour sa qualité et son rôle économique, écologique et paysager (fonctions multiples : production de bois de qualité, emplois, puits de carbone, biodiversité, attractivité touristique et de loisirs). Pourtant, ce patrimoine est aujourd'hui fortement menacé par le changement climatique.

Les constats sont alarmants :

- **Un dépérissement massif** : la surface touchée est passée de 300 000 ha en 2017 à près de 1 000 000 ha en 2023 (DSF/IGN) en France. Les signes observés incluent descente de cimes, réduction du feuillage, mortalité de rameaux et ralentissement de la production biologique. Cela affecte directement la capacité des forêts à jouer leur rôle de puits de carbone.
- **Un bouleversement accéléré** : le cas de la forêt de Tronçais illustre la gravité du phénomène avec des taux de dépérissement estimés à 40-50 % pour le hêtre, 25 % pour le chêne pédonculé et 15-20 % pour le chêne sessile, et une surface totale en dépérissement estimée entre 1 500 et 2 000 ha (sur 10 000 ha).

- **Des essences vulnérables** : hêtre, frêne, sapin pectiné, épicéa et même certaines espèces de chênes.
- **Des coupes sanitaires en forte hausse** : la proportion de coupes sanitaires en forêt publique est passée de 4 % à près de 25 % (ONF).
- **Une pression accrue des parasites et maladies** : attaques d'insectes xylophages (scolytes), maladies nouvelles favorisées par l'affaiblissement des peuplements, sans oublier la pression sélective du gibier (cervidés).

Le réchauffement attendu de +4 °C en un siècle représente une évolution 40 à 400 fois plus rapide que la vitesse naturelle de migration des espèces.

Ces évolutions compromettent à la fois la viabilité économique de la filière bois, la biodiversité forestière et les services écosystémiques (stockage du carbone, régulation de l'eau, accueil de biodiversité, fonctions sociales et paysagères).



Priorité d'adaptation :

- **Accompagner la gestion durable et l'adaptation des forêts face au dépérissement et aux impacts du changement climatique, en favorisant leur résilience écologique, économique et sociale :**
 - Analyser et comprendre les effets du changement climatique sur la forêt et adapter la sylviculture.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 7 : Se préparer à l'augmentation attendue des incendies de forêt et de végétation
- MESURE 20 : Déployer les solutions fondées sur la nature pour l'adaptation
- MESURE 38 : Assurer la résilience des forêts, des services associés et de l'économie de la filière bois
- MESURE 43 : Favoriser l'adaptation et la résilience des milieux naturels et des espèces au changement climatique
- MESURE 46 : Mobiliser la recherche et les connaissances scientifiques sur le changement climatique et les solutions pour s'y adapter

Enjeu 4 : Santé

Le département se caractérise par **une population vieillissante** : la part des habitants de plus de 65 ans, déjà élevée (28 % en 2021), devrait atteindre 34 % d'ici 2050. Cette évolution démographique augmente mécaniquement le nombre de personnes vulnérables face aux risques sanitaires liés au changement climatique.

Par ailleurs, l'Allier connaît **une forte exposition aux vagues de chaleur**. Le nombre de jours avec des températures supérieures à 30 °C est en augmentation, plaçant les personnes âgées, isolées ou atteintes de pathologies chroniques dans une situation de risque accru (déshydratation, aggravation des maladies, surmortalité estivale). Les vagues de chaleur sont identifiées comme un risque climatique croissant, responsable de surmortalité. L'augmentation attendue de cette population renforce la vulnérabilité globale du département.

En outre, le changement climatique a également des impacts sur la santé humaine en raison de **l'augmentation des pollinoses**, telles que les ambrosies et les pollens. En effet, la température et la concentration en CO₂ favorisent la croissance des plantes et renforcent leur pouvoir allergisant. Selon certaines études, le nombre de personnes allergiques pourrait atteindre 50 % de la population d'ici 2050. Cela représente un défi important pour la santé publique car les pollinoses peuvent entraîner des problèmes respiratoires, des allergies et même des asthmes.

De plus, le changement climatique favorise **l'expansion de certaines espèces**, telles que le moustique tigre, qui est un vecteur de maladies comme la dengue, le chikungunya et le Zika. La température élevée et l'humidité favorisent la reproduction et la dispersion de ces espèces, ce qui augmente le risque de transmission de ces maladies. Dans l'Allier, le moustique tigre a été détecté depuis 2022, et son aire de répartition est en constante expansion.

L'Allier est également marqué par **une offre médicale insuffisante**, ce qui limite la capacité de prise en charge rapide et adaptée des populations fragiles, notamment en période de crise sanitaire ou climatique. La désertification médicale limite la capacité à prévenir et traiter rapidement les pathologies aggravées par la chaleur. La mise en place de dispositifs de prévention, d'alerte et d'accompagnement social constitue donc un relais indispensable.

Ces éléments rendent nécessaire une politique proactive de protection, de repérage et de mise à l'abri des personnes vulnérables, en articulation avec les dispositifs sanitaires et sociaux existants. Cela s'inscrit dans le cadre du Plan régional de santé, qui vise à intégrer les enjeux climatiques dans la prévention et la prise en charge sanitaire. Elle rejoint également la dynamique portée par certains EPCI, notamment via la promotion d'un urbanisme favorable à la santé (création d'espaces de fraîcheur, végétalisation des espaces publics, isolation des bâtiments collectifs, etc.).



Priorités d'adaptation :

- **Protéger et mettre à l'abri les personnes vulnérables face aux impacts du changement climatique, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs :**
 - Adapter le bâti à l'accueil de personnes vulnérables (bâtiments publics et ERP).
 - Sensibiliser la population pour lutter contre l'expansion des espèces à enjeux sanitaires.
- **Mettre en œuvre une politique d'aménagement et d'urbanisme favorable à la santé :**
 - Utiliser les outils de planification (SCoT, PLU-i) comme leviers pour mettre en œuvre un urbanisme favorable à la santé.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 13 : Renaturer les villes pour améliorer leur résilience face au changement climatique
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs
- MESURE 28 : Assurer la continuité de l'enseignement scolaire et de l'accueil des jeunes enfants face au réchauffement climatique

Enjeu 5 : Bâtiment

La résilience des bâtiments est un sujet d'enjeu majeur pour le territoire de l'Allier, notamment dans le contexte actuel de changement climatique et de nécessité de préserver le patrimoine immobilier. En effet, les bâtiments sont exposés à divers risques naturels et environnementaux qui peuvent impacter leur solidité et leur confort d'habitation.

Le département de l'Allier est l'un des territoires les plus concernés en Auvergne-Rhône-Alpes par le **phénomène de retrait-gonflement des argiles (RGA)**. Celui-ci, accentué par l'augmentation du nombre de jours de sécheresse des sols, fragilise directement les constructions. La quasi-totalité du territoire est exposée à un risque moyen, avec des zones à exposition forte qui concernent une part significative du parc bâti, avec une hausse de 41 % de la surface soumise à aléa fort entre 2020 et 2026. Ce phénomène entraîne des désordres structurels dans les logements (fissurations, instabilité des fondations, etc.), générant des coûts élevés de réparation pour les ménages et une perte de valeur du patrimoine immobilier. Ainsi, l'ampleur de l'exposition au RGA de l'Allier nécessite d'encourager la prévention (techniques de construction adaptées, gestion de la végétation, maîtrise de l'arrosage autour des fondations, etc.) et la remédiation pour limiter les désordres sur les habitations existantes. L'enjeu est à la fois économique (réduction des coûts de réparation), social (soutien des ménages fragiles) et patrimonial (préservation de la valeur des logements).

Parallèlement, le département est marqué par **une forte présence de passoires énergétiques**. Selon les communes, entre 40 et 100 % des logements présentent une étiquette énergétique E, F ou G. La situation est particulièrement critique dans les zones rurales, où la part de ces logements peut dépasser les 80 %, ce qui accentue les inégalités. Ces bâtiments souvent anciens, mal isolés et énergivores, et construits sans dispositif de régulation thermique, deviennent difficilement habitables en été avec les vagues de chaleurs, dont la fréquence et l'intensité augmentent avec le changement climatique. Intégrer le confort d'été dans les projets de rénovation (isolation adaptée, protections solaires, ventilation naturelle, végétalisation, etc.) et dans la construction neuve est un impératif de santé publique et de qualité de vie. Encourager ces mesures favoriserait la diffusion de pratiques constructives et de rénovation plus durables, limitant les consommations d'énergie et réduisant les émissions de gaz à effet de serre, tout en préparant le territoire à des conditions climatiques futures plus contraignantes.

Ces constats révèlent une double vulnérabilité :

- structurelle, avec l'exposition forte au RGA ;
- thermique et énergétique, avec une inadaptation des logements aux vagues de chaleur.

Priorités d'adaptation :

- **Favoriser la résilience des bâtiments :**
 - Reprise de l'action 2024 : poursuivre l'accompagnement des ménages dans l'amélioration de leur logement y compris les personnes vulnérables/précaires.
- **Prévenir le risque retrait-gonflement des argiles (RGA) :**
 - Expérimenter le dispositif du fonds de prévention du RGA pour prévenir les désordres sur les constructions ;
 - Sensibiliser les services instructeurs à l'attestation spécifique au risque de RGA, afin que les vérifications de l'attestation lors de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux (DAACT) soient exhaustives.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 5 : Protéger la population des désordres sur les bâtiments liés au retrait-gonflement des argiles
- MESURE 9 : Adapter les logements au risque de fortes chaleurs
- MESURE 14 : Protéger les populations précaires des fortes chaleurs

Enjeu 6 : Ressource naturelle - Eau

Le département est régulièrement confronté à des épisodes de sécheresse estivale et à des vagues de chaleur, qui entraînent des tensions sur la ressource en eau avec des impacts directs sur les populations, la biodiversité et les habitats naturels, l'agriculture et l'économie locale. Ces épisodes récurrents conduisent chaque année à la mise en place d'arrêtés sécheresse, témoignant d'un déséquilibre croissant entre offre et demande en eau.

Si les pertes par fuites dans les réseaux d'eau potable semblent moins importantes que dans d'autres départements, elles restent significatives et représentent un gisement de sobriété non négligeable. **La gestion durable de l'eau devient un enjeu central pour la résilience du territoire :**

- Les usages agricoles, domestiques et industriels sont directement impactés par les restrictions ;
- Le changement climatique accroît la variabilité et l'intensité des épisodes de sécheresse ;
- Les réseaux vieillissants restent fragiles face aux aléas (sécheresse, mouvements de sol, RGA, etc.).

La loi Climat et Résilience confère au préfet la possibilité de demander aux opérateurs la réalisation d'un diagnostic de vulnérabilité des réseaux : identification des risques, fonctionnement en mode dégradé en cas de crise, conditions de retour à la normale, et définition des investissements prioritaires pour améliorer la résilience (renouvellement de conduites, sécurisation de l'approvisionnement, dispositifs de fonctionnement en mode dégradé, etc.).

Au-delà de la réduction des fuites, les enjeux de sobriété et d'innovation encouragent la diversification des solutions (réutilisation des eaux pluviales, valorisation des eaux usées traitées, sensibilisation des usagers à la sobriété), contribuant à limiter la pression sur la ressource.

Priorité d'adaptation :

- **Améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau :**
 - Décliner le plan « eau » à l'échelle départementale.

Rappel : ce que prévoit le 3^{ème} Plan national d'adaptation au changement climatique

- MESURE 21 : Préserver la ressource en eau face au changement climatique : renforcer le Plan Eau

Pour répondre aux priorités d'adaptation développées ci-dessus, 10 actions prioritaires ont été déterminées collectivement pour adapter le département de l'Allier au changement climatique.

Ces actions prioritaires sont précisées dans les fiches actions qui suivent.

Légende des fiches actions



action 2024 modifiée



action contribuant au volet adaptation



action contribuant au volet atténuation



action contribuant au volet préservation



ALLIER

LES ACTIONS DÉPARTEMENTALES

Priorité
d'adaptation

Améliorer la connaissance de la vulnérabilité du territoire de l'Allier au changement climatique pour faciliter la prise de conscience et l'action

ACTION

POURSUIVRE ET INTENSIFIER LE DÉVELOPPEMENT DES LEVIERS DE GESTION DES RISQUES : CONNAÎTRE, SENSIBILISER, PROTÉGER



Pilotes

- État
- Collectivités et EPCI

Contributeurs

- Tous les acteurs

Mise en œuvre



2026 - 2030

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Réaliser des diagnostics de vulnérabilité à l'échelle des territoires afin d'améliorer la connaissance des différents impacts du changement climatique et des risques.



Développer la culture du risque sur le territoire : sensibiliser les élus, le grand public et les scolaires à la vulnérabilité du territoire (ateliers, sentiers pédagogiques, etc.) pour une meilleure appropriation des enjeux par la population, notamment lors de la « journée nationale de la résilience ».



À travers les outils de gestion des risques (PEP/PAPI, PPR, PAC, PICS, PCS, DICRIM), améliorer la connaissance et mettre en œuvre des mesures de réduction de la vulnérabilité afin de protéger les populations.

Indicateurs de suivi



- Nombre de diagnostics de vulnérabilité réalisés
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre d'outils de gestion du risque créés ou révisés sur le territoire : PICS, PPR, PEP, PAPI, etc.
- Nombre de mesures de protection mises en place

Conditions de succès

- Implication des acteurs

Besoins de court terme pour accélérer

- Financements

Priorité
d'adaptation

Dans un objectif de souveraineté alimentaire nationale et locale, élaborer un plan d'actions pour assurer le maintien des productions agricoles bourbonnaises

ACTION

ACCOMPAGNER LES EXPLOITANTS AGRICOLES AFIN DE RENFORCER LA RÉSILIENCE DES SYSTÈMES DE PRODUCTION FACE AU CHANGEMENT CLIMATIQUE



Pilotes

- Chambre d'agriculture
- État

Contributeurs

- Organisations professionnelles agricoles
- Tous les acteurs de la filière engraissement
- Consommateurs (restauration collective, etc.)

Mise en œuvre

2026 - 2030



Impact



Faisabilité



Description de l'action



Réaliser une étude sur les leviers de réduction des GES dans les systèmes agricoles du département (action 2024).



Renforcer la gestion quantitative et qualitative de l'eau.



Développer les circuits longs et courts.



Développer la filière engraissement : aider à développer les outils d'engraissement par l'identification des freins et leur résolution, en associant l'ensemble des acteurs de la filière amont-aval, notamment les outils d'abattage et de commercialisation du territoire.

Indicateurs de suivi



- Nombre d'actions (études, réunions, outils, livrables, etc.)
- Nombre d'agriculteurs accompagnés
- Évolution des chiffres « ma cantine »

Conditions de succès

- Adhésion de la profession
- Financement des études
- Lien avec la démarche Adaptation des pratiques culturelles au changement climatique (AP3C)

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie
- Financements

Priorité
d'adaptation

Accompagner la gestion durable et l'adaptation des forêts face au dépérissement et aux impacts du changement climatique, en favorisant leur résilience écologique, économique et sociale

ACTION

ANALYSER ET COMPRENDRE LES EFFETS DU CHANGEMENT CLIMATIQUE SUR LA FORÊT ET ADAPTER LA SYLVICULTURE



Pilotes

- État
- ONF
- CNPF

Contributeurs

- Propriétaires forestiers publics et privés
- Acteurs de la filière

Mise en œuvre



2025 - 2050

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Mettre en place, puis suivre un réseau de sites pilotes en forêt publique et privée.



Adapter la sylviculture : adapter les documents de gestion de la forêt en tenant compte de la trajectoire climatique prévisionnelle et faire évoluer les pratiques (préservation des sols, diversification, densité des peuplements, gestion des ongulés, etc.).



Renouveler les parcelles dépérissantes : en complément de la régénération naturelle, planter des espèces déjà présentes mais de provenance plus méridionale (migration assistée) et introduire des essences nouvelles (diversification) en forêt domaniale et privée ainsi que sur les parties du domaine public de l'État en phase de boisement.



Sensibiliser et former à la vulnérabilité des forêts et à l'adaptation des pratiques : organiser des réunions pour les propriétaires forestiers pour leur faire connaître les outils disponibles, les expérimentations en cours et faciliter les échanges de bonnes pratiques.



Sensibiliser le public (sentiers pédagogiques, etc.).

Indicateurs de suivi



- Nombre de documents de gestion revus (plans simples de gestion, documents d'aménagement, diagnostics)
- Nombre de sites pilotes mis en place et suivis
- Nombre d'arbres plantés
- Nombre de communes concernées (plantation d'arbres, etc.)
- Nombre d'actions de sensibilisation

Conditions de succès

- Moyens humains mobilisables (experts forestiers, CNPF, experts et gestionnaires en forêt domaniale)
- Financements, disponibilité en plants, offre suffisante d'entreprises de travaux forestiers

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie
- Financements

Priorité
d'adaptation

Accompagner la transformation de la filière agricole dans l'Allier

ACTION



METTRE EN PLACE UN MODÈLE ÉCONOMIQUE DE GESTION DES HAIES



Pilotes

- État
- Collectivités et EPCI
- Associations
- OPA

Contributeurs

- Aménageurs

Mise en œuvre



2024 - 2026

Impact ★★★★★

Faisabilité ★★★★★

Description de l'action



Réaliser l'état des lieux des linéaires de haies dans le département (réalisé).



Tenir une réunion d'information sur les avantages agro-écologiques de la haie (réalisé).



Explorer les conditions d'émergence d'une filière économique, trouver les bons relais et appuyer les exploitations pour aller vers la rentabilité de l'entretien et de la gestion des haies (vers la mise en place d'une filière économique).



Sensibiliser les exploitants à la gestion durable de la haie et à sa fonction d'adaptation.

Besoins de court terme pour accélérer

- Disposer de données économiques permettant la valorisation de la haie

Conditions de succès

- Obtenir l'adhésion de la profession et des collectivités

Priorité
d'adaptation

Mettre en œuvre une politique d'aménagement et d'urbanisme favorable à la santé

ACTION

UTILISER LES OUTILS DE PLANIFICATION (SCOT, PLU-I) COMME LEVIERS POUR METTRE EN ŒUVRE UN URBANISME FAVORABLE À LA SANTÉ



Pilotes

- Collectivités

Contributeurs

- État

Mise en œuvre

- en continu

Impact

Faisabilité

Description de l'action



Utiliser les outils de planification afin d'inciter les projets de renaturation/végétalisation/réduction des îlots de chaleur.



Intégrer la TRACC dans les projets de territoire et les plans/programmes.



Élaborer des stratégies locales d'adaptation au changement climatique.

Indicateurs de suivi



- Nombre de plans/programmes élaborés/révisés intégrant la TRACC
- Nombre de projets financés dans le cadre du Fonds vert
- Nombre de stratégies locales d'adaptation au changement climatique adoptées

Conditions de succès

- Adhésion et volonté politique

Besoins de court terme pour accélérer

- Sensibilisation des élus
- Financements



Priorité
d'adaptation

Protéger et mettre à l'abri les personnes vulnérables face aux impacts du changement climatique, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs

ACTION

SENSIBILISER LA POPULATION POUR LUTTER CONTRE L'EXPANSION DES ESPÈCES À ENJEUX SANITAIRES



Pilotes

- État

Contributeurs

- Collectivités et EPCI
- Chambre d'agriculture
- Associations

Mise en œuvre



2030

Description de l'action



Faire le point annuellement sur les espèces exotiques envahissantes présentes dans le département.



Relayer les informations disponibles.



Agir sur le terrain directement au contact des populations ou des organismes relais.

Indicateurs de suivi



- Nombre d'actions (dont réunions)
- Nombre de référents multi-espèces EESH (espèces à enjeux pour la santé humaine)

Conditions de succès

- Implication des acteurs

Priorité
d'adaptation

Protéger et mettre à l'abri les personnes vulnérables face aux impacts du changement climatique, en particulier lors des épisodes de fortes chaleurs

ACTION

ADAPTER LE BÂTI À L'ACCUEIL DE PERSONNES VULNÉRABLES (BÂTIMENTS PUBLICS ET ERP)



Pilotes

- Collectivités
- État
- Propriétaires et gestionnaires d'ERP

Contributeurs

- EPCI
- Associations

Mise en œuvre



2026 - 2035

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Réaliser des rénovations exemplaires sur le patrimoine public, notamment les établissements accueillant des personnes vulnérables, en tenant compte de l'efficacité énergétique, du confort d'été et de la qualité de l'air intérieur.



Sensibiliser les propriétaires d'ERP concernés au respect de la qualité de l'air intérieur (crèches, etc.) pour rappeler les points importants sur lesquels veiller et améliorer la connaissance sur les contrôles à effectuer.

Indicateurs de suivi



- Nombre de bâtiments publics rénovés
- Nombre d'actions (réunions, actions de sensibilisation, etc.)

Conditions de succès

- Subventions
- Adhésion et volonté politique

Besoins de court terme pour accélérer

- Ingénierie
- Financements

Priorité
d'adaptation

Favoriser la résilience des bâtiments

ACTION



POURUIVRE L'ACCOMPAGNEMENT DES MÉNAGES DANS L'AMÉLIORATION DE LEUR LOGEMENT NOTAMMENT LES PERSONNES VULNÉRABLES/PRÉCAIRES



Pilotes

- Collectivités
- État
- Délégation locale de l'ANAH

Contributeurs

- Collectivités
- État

Mise en œuvre



2024 - 2029

Impact



Faisabilité



Description de l'action



Renforcer la structuration du service public de la rénovation de l'habitat (SPRH).



Poursuivre la mobilisation du fonds partenarial d'avance de trésorerie pour les propriétaires les plus modestes.



Assurer une couverture territoriale complète en matière d'accompagnement et d'ingénierie.



Proposer un partenariat large avec le secteur bancaire pour sécuriser les financements des travaux.



Aller au contact des propriétaires les plus pauvres pour promouvoir les dispositifs de rénovation énergétique et le confort d'été.

Conditions de succès

- Mettre en œuvre des solutions de conseil efficaces
- S'assurer de la capacité des propriétaires à investir

Priorité
d'adaptation

Prévenir le risque lié au retrait-gonflement des argiles (RGA)

ACTION

EXPÉRIMENTER LE DISPOSITIF DU FONDS DE PRÉVENTION DU RGA POUR PRÉVENIR LES DÉSDORDRES SUR LES CONSTRUCTIONS



Pilotes

- État

Contributeurs

- Collectivités
- Services instructeurs autonomes (SIA)

Mise en œuvre

2026 - 2027



Impact 

Faisabilité 

Description de l'action



Mener l'expérimentation dans le département jusqu'à fin 2027, en sensibilisant la population à l'importance de prévenir les risques liés au RGA et en promouvant le dispositif.



Sensibiliser les SIA à l'attestation spécifique au risque RGA, afin que les vérifications soient exhaustives (lors de la déclaration attestant l'achèvement et la conformité des travaux – DAACT).

Indicateurs de suivi



- Nombre de dossiers financés
- Nombre d'actions de communication sur le dispositif

Conditions de succès

- Sensibilisation et adhésion de la population
- Soutien des élus locaux
- Adaptation du dispositif au besoin et aux ressources de la population
- Diffusion de l'information auprès des potentiels bénéficiaires

Besoins de court terme pour accélérer

- Budget alloué par l'Etat
- Réseau de professionnels suffisant pour une bonne mise en œuvre de la démarche sans délai allongé

**Priorité
d'adaptation**

Améliorer la gestion quantitative et qualitative de l'eau

ACTION**DÉCLINER LE PLAN « EAU » À L'ÉCHELLE DÉPARTEMENTALE****Pilotes**

- État
- Collectivités et EPCI
- Agence de l'eau Loire Bretagne

Contributeurs

- Usagers
- Aménageurs

Mise en œuvre

2026 - 2030

Impact



Faisabilité

**Description de l'action**

Ajuster les autorisations de prélèvement d'ici 2030 pour les principaux consommateurs.



Favoriser l'infiltration sur site et réduire l'imperméabilisation des sols : en fonction des opportunités d'aménagement, inciter les collectivités à intégrer systématiquement en amont des projets une analyse technique sur la gestion des eaux pluviales (techniques alternatives au tout réseau).



Améliorer la collecte et le traitement des eaux usées, le cas échéant, favoriser la réutilisation des eaux usées traitées (REUT) : promouvoir des actions de réduction des déversements directs au milieu naturel par temps de pluie (mise en séparatif de réseaux, réfection de réseaux, métrologie, stockage par temps de pluie, etc.).

Indicateurs de suivi

- Volume autorisé (en m³) en 2030
- Nombre d'actions de sensibilisation réalisées
- Nombre de projets
- Montant de travaux financés

Conditions de succès

- Prix de l'eau
- Évolutions technologiques
- Efficacité des campagnes de sensibilisation

Besoins de court terme pour accélérer

- Formation des nouveaux élus municipaux en 2026-2027
- Ingénierie
- Engagements des principaux préleveurs en période de sécheresse



**PRÉFÈTE
DE LA RÉGION
AUVERGNE-
RHÔNE-ALPES**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Maquettage et design : mission communication - DREAL Auvergne-Rhône-alpes
Mai 2026

Ce document est téléchargeable sur :
www.auvergne-rhone-alpes.developpement-durable.gouv.fr